

HELVETIA

Prévoyance pour les jeunes adultes

Pourquoi prévoir dès maintenant – est-ce possible plus tard ?

Oui, c’est bien sûr possible. Mais ceux qui commencent à épargner plus tard mettent moins de côté, et ceux qui ne prévoient pas à temps risquent de manquer d’argent en cas d’invalidité. Ceux qui en prennent conscience dès leur jeunesse épargnent de manière adaptée à leur budget, de façon flexible, et restent financièrement protégés.

Protéger ses revenus

En cas d’invalidité, les revenus disparaissent généralement, parfois pour toute une vie. Les prestations de l’AI et de la caisse de pension, si elles existent déjà, sont loin d’être suffisantes. C’est pourquoi une assurance privée contre l’incapacité de gain est indispensable, notamment pour les jeunes professionnels et les étudiants. Elle complète les prestations de l’AI et de la caisse de pension et garantit une protection financière des revenus.

Épargner tôt et régulièrement

Il n’est pas nécessaire d’investir de grandes sommes, mais elles doivent s’intégrer au budget. Par exemple, une personne qui commence à 20 ans et investit 100 francs par mois dans un produit d’investissement avec un rendement annuel de 3 % aura multiplié ses investissements pour atteindre environ 113 000 francs à la retraite. En revanche, une personne qui commence à 40 ans devra investir 254 francs par mois pour atteindre le même montant, mais aura payé au total plus de 22 000 francs supplémentaires.

Rester financièrement flexible

À un jeune âge, il n’y a généralement pas encore d’engagements financiers à couvrir avec une assurance-vie. Cependant, le revenu

professionnel doit absolument être protégé par une assurance risque. L’épargne peut également être réalisée séparément, par exemple avec un compte de fonds, ou alternativement avec une assurance-épargne où seul le processus d’épargne est protégé. Le montant annuel d’épargne est choisi en fonction du budget. Et si à la fin de l’année il reste quelque chose, ce montant peut être ajouté. Ainsi, la flexibilité financière est également préservée.

Se faire conseiller par des professionnels

Un conseil en prévoyance personnalisé aide à prendre les bonnes décisions et à rester financièrement flexible. Laurent Uldry, conseiller en assurance et prévoyance de l’agence générale Lavaux Riviera Chablais, et ses collègues de l’équipe de conseil SEV se feront un plaisir de vous aider et de trouver avec vous la solution qui vous convient. Pour plus d’informations, rendez-vous sur www.helvetia.ch/sev.



En partenariat avec



Votre assureur suisse



SWISS

Une CCT qui fait avancer

Markus Fischer. Après de longues et parfois difficiles négociations, le SEV-GATA et Swiss sont parvenus à un accord sur une nouvelle convention collective de travail (CCT) pour le personnel au sol. Soumis au vote des membres concernés jusqu’au 19 juillet, ce texte est présenté par les représentants syndicaux comme une avancée importante pour les salarié-es, même s’il ne répond pas à toutes les attentes.

Le résultat est le fruit d’un vaste processus participatif. Une délégation de négociation du SEV-GATA, épaulée par un *sounding board* réunissant une vingtaine de représentant-es de différents secteurs – maintenance, fret, planification des équipages, travail de nuit ou encore services techniques –, a porté les revendications du personnel face à la direction de Swiss. Les discussions se sont déroulées dans un contexte peu favorable, marqué notamment par des programmes d’économies et une pression croissante sur les coûts.

Parmi les acquis les plus marquants figure la réduction du temps de travail hebdomadaire de 42 à 40 heures dès 2027. Pour SEV-GATA, cette mesure représente un véritable tournant social. Dans les métiers soumis aux horaires irréguliers et au travail en équipe, deux heures de moins par semaine constituent un gain significatif en matière de santé, d’équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

Autre revendication de longue date satisfaite : la suppression des jours de compensation dans certains secteurs techniques. Ces journées étaient souvent perçues comme pénibles et peu adaptées à l’organisation du tra-

vail. Leur disparition, combinée à la réduction du temps de travail, répond à une demande forte du personnel concerné.

Les améliorations salariales ne sont pas en reste. Les bandes salariales seront relevées de 200 francs par mois et une prime de samedi de 7,50 francs par heure fera son apparition. Plusieurs indemnités seront également augmentées : suppléments pour le travail de nuit, le service de piquet, les dimanches et jours fériés ou encore certaines licences professionnelles. Le syndicat souligne que ces mesures constituent une reconnaissance du travail effectué à des horaires exigeants et dans des conditions parfois difficiles.

La nouvelle CCT contient aussi des progrès dans le domaine social. Les prestations liées à la prévoyance professionnelle seront améliorées grâce à une augmentation progressive du salaire assuré à la caisse de pension. Les congés en cas de décès d’un proche sont étendus et les dispositions relatives à la maternité et à la parentalité sont renforcées.

Tout n’est cependant pas parfait. Certaines améliorations n’entreront en vigueur qu’en 2028 ou 2029, ce que les représentants du personnel regrettent. Par ailleurs, plusieurs métiers jugent que leurs contraintes spécifiques – travail physique intense, activités en extérieur par tous les temps ou horaires atypiques – ne sont pas encore suffisamment reconnues.

Malgré ces réserves, la délégation de négociation et la majorité du *sounding board* recommandent l’acceptation de la nouvelle CCT.

Infos sur : sev-gata.ch/fr/

SOUS-FÉDÉRATION PV

Prévenir les démissions en cas de départ à la retraite et soucis financiers

Alex Bringolf. Comme le veut la tradition, le Comité central du 16 juin rencontré les présidents des sections de la région Centre à Seon. Très vite, un sujet récurrent a fait l’objet de la discussion : les démissions de nouveaux pensionnés. Lorsqu’ils s’entretiennent avec les collègues souhaitant quitter le syndicat, les présidents de section entendent sans cesse : « Ah, il y a encore une PV. »

Un syndicat pour les retraité-es ?

De notre point de vue, les sections d’actifs devraient de temps à autre attirer l’attention de leurs membres sur la PV. Les retraité-es peuvent eux aussi bénéficier de prestations comme la protection juridique du SEV, qui ne s’appelle plus « Protection juridique professionnelle ». Il faudrait peut-être l’appeler « Protection juridique pour retraité-es », en référence à la protection juridique professionnelle. De plus, la cotisation de base SEV des membres retraités est réduite de moitié. Ces cotisations ne sont pas négligeables non plus pour le SEV et contribuent au financement des activités syndicales. Les nouveaux membres reçoivent souvent des invitations personnelles à des réunions et à d’autres événements, ce qui est apprécié.

Cotisations versées

Les cotisations versées aux cartels syndicaux constituent également un sujet récurrent. Les règles relatives à ces cotisations varient selon les régions et les cantons. Les accords conclus sont annulés ou modifiés en cas de changement au sein des comités, ce qui peut alors entraîner une augmentation des redevances. Si tel est le cas, nos sections devraient remettre en question les prestations des cartels. Parfois, de nouvelles négociations permettent également de trouver une solution acceptable pour les deux parties. Le cas échéant, une section doit déposer une demande visant à modifier le règlement relatif aux cotisations.

Dans l’assurance maladie, une augmentation de la franchise minimale est envisagée. La PV, tout comme d’autres associations, a

rédigé une réponse dans le cadre de la consultation.

Les dépenses de santé

Le relèvement à 400 francs n’empêchera pas les majorations de primes. Ainsi, nous, les personnes plus âgées, sommes davantage touchés par cette augmentation, car nous avons tendance à avoir davantage recours aux prestations. Malheureusement, les primes ne sont pas prises en compte dans l’indice national des prix (IPC) et n’ont donc aucune incidence sur l’inflation. La hausse des primes pèse ainsi de plus en plus lourdement sur les revenus moyens disponibles. La PV va intervenir auprès de l’USS. Les primes de l’assurance maladie ne devraient pas dépasser 10 % du revenu imposable et elles doivent être reprises dans l’indice national des prix à la consommation.

13^e rente AVS

La conférence de conciliation des Chambres fédérales a élaboré une proposition de compromis pour le financement de la 13^e rente AVS. On sait désormais que la TVA devrait être augmentée de 0,4 % à partir de 2028. Le référendum à ce sujet devrait avoir lieu en novembre. Nous trouvons déplorable l’attitude des Chambres, alors que le peuple s’est clairement prononcé en faveur de la 13^e rente.

Environ 3 100 retraité-es ont participé aux manifestations d’automne organisées par les CFF dans les différentes régions. À partir de 2027, les retraité-es inscrit-es ne recevront plus d’informations que par mail. Une solution numérique est également en cours d’élaboration pour les cartes de retraité, sur lesquelles le numéro personnel sera à nouveau indiqué. Il n’est pas non plus prévu que les CFF, en tant qu’employeur, accordent une remise sur l’argent Reka, comme le font d’autres employeurs.

Fort de ces informations et des activités mentionnées, le Comité central part lui aussi en pause estivale. Nous souhaitons à tous nos membres de passer un bel été.

DÉCÈS

Gäggeler Rudolf; 1948; Zugverkehrsleiter/ chef de la circulation, Châtelaine, PV Genève.

Haymoz Josef-André; 1948; chefmonteur,

Düdingen, PV Fribourg.

Roland Solange; 1930; veuve de Michel, Genève, PV Genève.

Thorimbert Christian; 1954; conducteur, Lausanne, VPT TL.

Si vous souhaitez que le nom d’un parent décédé soit publié, envoyez un e-mail à : journal@sev-online.ch



Journée de la migration 2026

Travail de care et Hate speech

Vendredi, 25 septembre 2026, 9h00–16h30

Hôtel Olten, Bahnhofstrasse 5, Olten

Qui peut participer ?

- Toutes les migrantes et tous les migrants qui sont intéressés (également les personnes qui ne sont pas membres SEV)
- Tous les membres SEV intéressés

Thèmes

- Travail de care – un exercice d’équilibre entre famille, prise en charge et travail
- Hate Speech – podium de discussion sur les discours de haine et leurs conséquences

Inscription :



Commission de migration SEV

SEV Secrétariat central,

Steinerstrasse 35, 3000 Berne 6,

migration@sev-online.ch